

DEMANDE D'EMPLACEMENT

(A RETOURNER A L'ADRESSE CI-DESSOUS, AVEC LE REGLEMENT)

ASM, ROUTE DU STADE, 40270 MAURRIN

(Chèque libellé à l'ordre de l'ASM ou par virement bancaire)

IBAN : FR76 1330 6009 4504 5111 4000 044

Nom : Prénom :

Téléphone : / / / /

E-Mail (pour recevoir la confirmation) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Les inscriptions seront enregistrées jusqu'au 12 Mai 2024 inclus
(dans la limite des places disponibles)

Je suis un professionnel,
N° de RC ou carte professionnelle :

Je suis un particulier, Carte d'identité n°
Délivrée le / / Par le préfet de :

Je complète obligatoirement l'autorisation d'exposer (sous le règlement intérieur)
et je désire un emplacement pour le vide grenier de l'ASM

MAXIMUM 4 emplacements par personne

MAXIMUM 2 portants par personne

RAPPEL : PORTANTS NON FOURNIS PAR L'ORGANISATEUR

Avec table dans la salle des fêtes : _____ x (2m) x 7,00€ = €

Option : Portant (Non fourni) : _____ x 1€ = €

Avec table sous chapiteau : _____ x (2m) x 6,00€ = €

Option : Portant (Non fourni) : _____ x 1€ = €

Sans table à l'extérieur : _____ x (2m) x 5,00€ = €

Option : Portant (Non fourni) : _____ x 1€ = €

TOTAL : €



MAURRIN

PLACE DE LA MAIRIE

VIDE
grenier
ORGANISÉ PAR L'AS MAURRIN

9h00
18h00

LUNDI 20 MAI

2m avec table
en salle : 7€
2m avec table
sous chapiteau: 6€
2m sans table
Extérieur 5€

Restauration "Bodega" sur place

Inscriptions et Renseignements :



Nicolas : 06.07.83.19.15

Philippe : 06.84.95.65.57



521896@lfaquitaine.fr



Paiement à l'inscription par chèque ou virement bancaire
Accueil des exposants à partir de 7h00



Association Sportive Maurrinoise

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Le lundi 20 mai 2024, l'ASM vous proposera son premier vide grenier sur la place de la mairie de Maurrin.

Il s'agit d'une exposition, vente-échanges d'objets, mobiliers divers ou vêtements, ouverte principalement aux particuliers et associations.

Si vous désirez être exposants – vendeurs durant cette journée, il vous faudra obligatoirement :

1. Prendre connaissance du règlement auquel vous devrez vous conformer
2. Remplir comme indiqué la fiche d'inscription et l'autorisation d'exposer
3. Joindre une pièce officielle d'identité (photocopie de la carte nationale d'identité, du passeport ou du permis de conduire)
4. Etablir un chèque libellé à l'ordre de l'ASM ou un virement bancaire (voir RIB ci-après) du montant de(s) emplacement(s) souhaité(s) :

Prix de l'emplacement :

2 mètres avec table dans la salle des fêtes = 7€

2 mètres avec table sous chapiteau = 6€

2 mètres sans table à l'extérieur = 5€

Un supplément de 1€ est appliqué par portant que vous amènerez sur le stand

5. Faire parvenir la demande d'emplacement et le règlement avant le lundi 12 mai 2024 au siège de l'ASM, Route du Stade, 40270 MAURRIN

Pour cette première édition de notre vide grenier nous espérons vous retrouver nombreuses et nombreux en tant qu'exposants-vendeurs ou en tant que visiteurs acheteurs.

Cette manifestation se tiendra sur la place de la mairie et dans la salle des fêtes **dans la limite des places disponibles :**

Le Lundi 20 Mai 2024 de 9h00 à 18h00

(Accueil des exposants-vendeurs à partir de 7h00)

OUVERT AU PUBLIC

Tout au long de la journée, vous seront proposés par les organisateurs, Buvette, restauration « bodéga », sandwichs et pâtisseries.

Au plaisir de vous y retrouver

L'ensemble des dirigeants de l'ASM

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

ARTICLE 1 : Les professionnels, les particuliers et les associations (loi 1901) sont autorisés à exposer.

ARTICLE 2 : Tout ce qui concerne la buvette, restauration rapide, sandwichs, vente de pâtisseries, est uniquement réservé à l'association organisatrice.

ARTICLE 3 : L'association ASM décline toute responsabilité en cas de vol, détériorations de matériel ou accidents.

ARTICLE 4 : L'attribution des emplacements dans la limite des places disponibles (intérieur ou extérieur) relève de la seule décision de l'ASM. Aucune réclamation ne pourra être reçue en amont ou le jour de la manifestation.

ARTICLE 5 : Un emplacement correspond à :

- 2 mètres avec table dans la salle – Prix de la réservation = 7€
- 2 mètres avec table sous chapiteau – Prix de la réservation = 6€
- 2 mètres SANS table en extérieur – Prix de la réservation = 5€

Option : Vous pouvez vous amener un PORTANT A VETEMENT pour 1€

(Longueur maximum : 1,50m / **Portant NON FOURNI**)

ARTICLE 6 : Les exposants devront, avant de s'installer, être obligatoirement inscrits et se présenter aux organisateurs munis de leur carte d'identité comme l'exige la législation.

ARTICLE 7 : Les exposants devront s'installer le lundi 20 mai 2024 de 7h00 à 9h00 (ouverture au public de 9h00 à 18h00)

ARTICLE 8 : Pour prétendre au remboursement de la réservation, toute annulation devra être signalée au minimum 15 jours avant la manifestation.

ARTICLE 9 : La participation à cette manifestation implique la complète acceptation du présent règlement.

ARTICLE 10 : Chaque exposant devra laisser son emplacement propre et sans déchet.

Monsieur le Maire,

Je soussigné, (NOM).....

(Prénom)..... Tél : / / / /

Adresse :

.....
Ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'exposer dans le cadre du vide grenier de l'ASM qui aura lieu dans votre commune, lundi 20 mai 2024.

En vous remerciant,

Signature